

## RÉSUMÉ

**Titre :** Critères d'acceptation non radiologiques proposés pour la protection des personnes et de l'environnement après la fermeture

**Rapport n° :** NWMO-TR-2021-21

**Auteur :** C. Medri

**Société :** Société de gestion des déchets nucléaires

**Date :** Décembre 2021

### Résumé

Le présent rapport a pour objet de présenter les fondements sous-tendant les critères d'acceptation proposés pour la protection des personnes et de l'environnement contre les rejets non radiologiques (c.-à-d. les éléments chimiques potentiellement dangereux) pendant la phase suivant la fermeture du dépôt géologique en profondeur (dépôt géologique en profondeur) lié au projet de la Gestion adaptative de phase (GAP). Les critères sont fondés sur les lignes directrices et les publications du gouvernement fédéral canadien et de la province de l'Ontario, lesquelles sont complétées au besoin par des lignes directrices élaborées à l'échelle internationale. Des critères sont fournis pour cinq milieux environnementaux : les eaux de surface, les eaux souterraines, le sol, les sédiments et l'air. Ils sont proposés pour être utilisés dans le cadre des évaluations de la sûreté post-fermeture du DGP de la GAP.